



# MEMO POUR LES PARENTS

## L'ENTREE AU COLLEGE

### Ce livret a pour objectif de :

- Présenter l'organisation générale des collèges publics de votre ville, mais surtout celui de Maison Blanche dans lequel est scolarisée la majorité des enfants de l'école,
- Vous aider à accompagner au mieux vos enfants au collège,
- Identifier vos interlocuteurs au collège.

### Passage du CM2 à la 6<sup>ème</sup> : les dates clés

Trouver le collège de secteur, grâce à votre adresse postale, sur le site de l'académie : <http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

Attention : la carte scolaire pour la rentrée 2021-2022 est en cours de modification. Nous vous tiendrons informés dès que nous aurons des informations.

### Site internet des collèges publics :

- Alain Fournier : <http://www.clg-fournier-clamart.ac-versailles.fr/>
- Maison Blanche : <http://www.clg-maisonblanche-clamart.ac-versailles.fr/>
- Petits Ponts : <http://www.clg-petitsponts-clamart.ac-versailles.fr/>
- Rabelais (Meudon) : <http://www.clg-rabelais-meudon.ac-versailles.fr/>

**Mars - Avril** : remise par les enseignants de CM2 d'un dossier d'inscription au collège

**Mai-juin** : Visite du collège par les élèves de CM2 avec leur classe pendant les cours ; en raison du contexte sanitaire, cette visite physique a été remplacée l'an dernier par une visite virtuelle. Nous ne connaissons pas encore les modalités pour la rentrée prochaine.

**Réunion d'informations pour les parents** : organisation différente pour chaque collège. Nous nous focalisons ici sur le collège Maison Blanche ; mais ayant des représentants dans chaque école, les parents qui seraient concernés peuvent nous contacter pour que nous les mettions en relation avec les représentants de leur collège.

Maison Blanche : réunion organisée par le Principal du collège le jour de la rentrée – en raison du contexte sanitaire, la réunion plénière ne s'est pas tenue lors de la rentrée 2020-2021 et a été remplacée par des réunions en



physique ou à distance par chaque professeur principal. Là encore, nous ne connaissons pas encore les futures modalités pour la rentrée 2021-2022.

**Les demandes de dérogation** (exceptionnelles au collège) :

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements et selon des critères particuliers : élèves handicapés, boursiers, Musique-CHAM (Alain Fournier), Théâtre-CHAT (Petits Ponts), classes bi-langues allemand (Maison Blanche), classes bi-langues espagnol (Alain Fournier), Sport-CHAS (Maison Blanche). Ces demandes doivent être formulées lors de la remise du dossier d'inscription.

## Les intervenants du collège

**Le principal / La Principale**, secondé(e) éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il/elle organise les emplois du temps, supervise l'organisation matérielle et représente le collège auprès de toutes les instances : Rectorat, Direction académique, Conseil départemental, Mairie, etc...

**Le/La CPE (Conseiller(e) Principal(e) d'Education)**, organise la vie collective avec les assistants d'éducation : gestion de la discipline mais aussi des problèmes rencontrés par les élèves. En fonction des collèges, il peut exister plusieurs postes de CPE auxquels sont attribués des classes définies.

**Le professeur Principal**, nommé parmi les professeurs de la classe, assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe, ainsi que le suivi individuel, l'information et l'orientation des élèves. Il/elle effectue une synthèse des résultats obtenus par les élèves et la présente au conseil de classe.

Il/elle anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, de la vie de l'établissement). En 6<sup>ème</sup>, il/elle veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves.

**Le gestionnaire** est en charge de la gestion financière, et tout particulièrement des paiements de la cantine, des voyages scolaires et des aides financières. Il/elle présente les comptes lors du Conseil d'Administration (CA).

## CM2 – 6ème : les changements

**Organisation des cours :**

- Un professeur par matière et une salle par matière. Les enfants changent de salle entre chaque cours.

- Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur. Sous réserve d'autorisation parentale (à signer en début d'année), les élèves peuvent sortir plus tôt en cas d'absence sur la dernière heure de l'emploi du temps.

### Emploi du temps :

- Durée des cours : 55 mn (intercours de 5 mn)
- 2 récréations de 20mn (matin & après-midi)
- Pause méridienne d'1h30
- Cours le mercredi matin, mais pas de cantine
- 26h de cours par semaine (sauf dérogation pour les classes bilangues)
- 6h de cours maximum par jour (sauf dérogation pour les classes bilangues)
- L'emploi du temps de votre enfant sera remis le jour de la rentrée. Des ajustements sont possibles jusqu'à mi-septembre.

### Volume horaire :

- Français : 4h30
- Mathématiques : 4h30
- Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique (EMC) : 3h
- Sciences : 4h, réparties entre Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), Technologie et Physique-Chimie
- Langues : Anglais, Allemand, Chinois, Espagnol, Italien selon les collèges
  - LV1 : 4h
  - Bilangues LV1 : 3-4h + LV2 2-3h (selon le collège)
- Education musicale : 1h
- Arts Plastiques : 1h
- Education Physique et Sportive : 4h
- Accompagnement personnalisé : 3h (selon chaque collège)
- Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours
- Cours spécifiques (CHAT, CHAM, CHAS) selon le collège (voir livret)

**Les devoirs** : Souvent plus nombreux et plus longs qu'en CM2. Les devoirs sont en principe inscrits par l'enfant dans son agenda papier. Beaucoup de professeurs les indiquent également sur le cahier de texte numérique du portail ENC92 (voir ci-dessous).



**Conseil AAPE** : Consultez régulièrement le cahier de texte numérique dans l'ENC92 et récupérez les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence.

### Aide financière aux familles :

- Le fonds du collège permet des aides financières, étudiées au cas par cas, pour les familles qui rencontrent des difficultés pour l'achat des fournitures scolaires, le paiement de la cantine et les voyages scolaires ou de lunettes. Les familles doivent en faire la demande.
- La bourse d'état peut être allouée en fonction des revenus. Un dossier est à remettre au gestionnaire du collège. La confidentialité est respectée et les familles concernées ne doivent pas hésiter à se faire connaître du gestionnaire.

**Carnet de correspondance :** « remplaçant » du cahier de liaison de CM2, il fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.



**Conseil AAPE :** consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut être sanctionné.

**Les absences :** En cas d'absence prévisible, il faut contacter le CPE dont votre enfant dépend afin d'obtenir son accord sur l'absence programmée. En cas d'absence – programmée ou non – un ticket d'absence du carnet de liaison est à remplir pour permettre le retour de votre enfant au collège. Celui-ci devra le présenter au bureau de la Vie Scolaire.

### Double des livres confiés aux élèves :

Afin d'éviter que les cartables ne soient trop lourds pour les élèves, un double des livres de la classe est confié par le collège à chaque enfant en début d'année scolaire de sorte à ce qu'un jeu soit conservé au collège et l'autre à la maison. Ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent laisser ces livres chez eux, sauf en cas de demande de leurs professeurs.

**Les cartables :** Plus lourds qu'en CM2, ils ne doivent pas dépasser 10% du poids de l'enfant (en théorie).



**Conseil AAPE :** évitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours. Vous pouvez prendre des cahiers 48 pages au lieu de 96 pages et en prévoir 2.

**Les casiers :** Les élèves peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leurs affaires de l'après-midi ou leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont



partagés par 2 élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires. Chaque élève devra choisir un partenaire de casier.



**Conseil AAPE : les cadenas à codes sont proscrits car trop souvent « piratés » par les plus grands qui s’amusent à changer les codes.**

**Procurez à votre enfant un cadenas avec 2 clés (une pour lui et une pour l’autre élève) et gardez en un double en cas de perte.**

**N’oubliez pas de demander à votre enfant de récupérer son cadenas à la fin de l’année scolaire.**

## Les instances du collège

### Le Conseil de classe

**Composition :** Principal(e) du collège ou son représentant, les enseignants, deux représentants d’associations de parents d’élèves, deux élèves délégués de la classe et, dans certains cas, le Conseiller Principal d’Education (CPE) ou le Conseiller d’Orientation Psychologue (COP).

**Rôle :** Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Réunions trimestrielles ou semestrielles selon le collège.

### Le Conseil d’Administration (CA)

**Composition :** Principal(e) du collège, représentants des enseignants et du personnel administratif, représentants élus des associations de parents d’élèves et des élèves délégués, représentants du Conseil Départemental et de la Mairie.

**Rôle :** C’est l’organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le Budget et le compte financier, le projet d’établissement, le règlement intérieur de l’établissement et du Conseil d’Administration, le prix des voyages d’études, et toutes les décisions qui relèvent de l’autonomie de l’établissement en matière pédagogique et éducative.

### Le Conseil de discipline

**Composition :** Une partie des membres élus du Conseil d’Administration.

**Rôle :** Présidé par le/la Principal(e) du collège, il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l’encontre de l’élève. Le principal peut prononcer seul, sans réunir le Conseil de discipline, des sanctions allant de l’avertissement à l’exclusion temporaire de huit jours au plus.



## Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

**Composition** : représentants du Conseil d'Administration, des élèves, des parents, de la Mairie et des membres plus qualifiés (assistantes scolaires, infirmières et médecins scolaires).

**Rôle** : il propose des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.

## Les nouveautés au collège

### Activités sur le temps méridien :

Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques (UNSS pour le Sport, chorale, théâtre, lecture).

### Cantine :

Elle est gérée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (et non plus par la Mairie de Clamart). Le système « Portail Famille » ne s'applique plus. Le paiement de la cantine se fait trimestriellement auprès de l'Agent comptable du collège, sur la base d'un forfait hebdomadaire. Un taux de réduction est appliqué en fonction du quotient familial, calculé par le collège. Le coût d'un repas est compris entre 0,64 € et 4,28 € en 2020-2021.

L'inscription à la cantine se fait sur le Pass92 (cf. § ci-dessous). Une fois l'inscription validée, la carte de cantine (avec la photo de votre enfant numérisée) sera soit envoyée à votre domicile, soit envoyée au Collège et distribuée à chaque élève le jour de la rentrée.



**Conseil AAPE** : les cartes de cantine sont régulièrement perdues ou oubliées sur les plateaux. Nous vous conseillons de prévoir un porte-badge à glisser autour du cou ou à accrocher à la ceinture des pantalons/jupes. En cas de réelle perte, la carte de cantine peut être réimprimée et renvoyée pour un montant de 5€.



**Conseil AAPE** : les élèves qui fréquentent la cantine sont appelés des « demi-pensionnaires ». Les jours de fréquentation de la cantine sont à choisir en ligne sur le site du Pass92. Ils sont modifiables jusqu'à réception de l'emploi du temps définitif mais inchangeables au-delà (sauf absence justifiée).

### Conseil Départemental :

C'est la collectivité territoriale en charge des collèges (contrairement aux écoles élémentaires qui relèvent de la commune).



### ENC92 :

Environnement numérique sur lequel il est possible de consulter l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes, les absences, les devoirs, les leçons postées par les enseignants, les mails pour communiquer entre enfants/entre parents/ avec les professeurs... Il remplacera bientôt complètement le cahier de correspondance.

### Livret (bulletin de notes) :

Trimestriel ou semestriel, adressé par courrier ou remis en mains propres aux parents (selon les collèges).

### Pass+ 92 (département des Hauts de Seine) :

Ce dispositif permet de bénéficier de 80 € de réduction (100 € pour les élèves boursiers) pour l'inscription à certaines associations culturelles et sportives du 92 (liste sur le site internet indiqué ci-dessous). Les 80 € sont divisés en deux porte-monnaie électroniques de 20 et 60 € (25 € / 65 € pour les boursiers) à répartir au choix entre activités culturelles et activités sportives. Des tickets de paiement peuvent ainsi être édités et remis aux associations en règlement partiel des frais d'inscription. Ce dispositif est notamment accessible à tous les élèves scolarisés dans un collège des Hauts de Seine. C'est aux familles d'en faire la demande sur le site : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/le-pass-pour-developper-lacces-a-la-pratique-sportive-et-culturelle>



## Association Autonome des Parents d'Élèves (AAPE ou UNAAPE)

Les équipes AAPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !!  
La diversité fait la force des équipes.

L'AAPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Clamart. C'est une association **autonome, laïque et non religieuse** qui vous représente dans le souci du **respect de la laïcité, de l'équité sociale et du bien-être** de tous les enfants.  
**Notre autonomie nous évite la contrainte de tout mot d'ordre auquel nous ne voudrions pas souscrire localement.**

A Clamart, les représentants AAPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

**Nous vous invitons à vous impliquer, vous aussi, dans la vie du collège :**

- **En adhérant comme nous à l'AAPE,**
- **A rejoindre notre équipe pour être au cœur des actions pour vos enfants,**
- **En dialoguant avec la Direction et les enseignants.**

Site national de l'AAPE : <https://unaape.asso.fr/site/>

Site de l'AAPE Clamart : <http://www.aapeclamart.net/>

Email de l'AAPE Clamart : [president@aapeclamart.org](mailto:president@aapeclamart.org)

Autres sites utiles :

<http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.onisep.fr>

<https://www.clamart.fr/fr/infos-demarches/colleges-et-lycees>